L'Alliance du Trèfle



Compte rendu Réunion cabinet enseignement agricole

28 ianvier 2022

Michel Lévêque, conseiller enseignement agricole, formation, apprentissage, emploi au Cabinet du ministre de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), a réuni les organisations syndicales le 28 janvier 2022. Il était accompagné de Laurence Pers-Philippoux, adjointe au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la DGER, Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef de service des ressources humaines et Marc Rauhoff, sous directeur de la logistique et du patrimoine.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Frédérique Lucas, Franck Cayssials et Annick Pinard.

L'objet de la réunion était de faire le point sur les mesures mises en place dans l'enseignement agricole deux semaines après la première réunion entre le cabinet et les organisations syndicales et le courrier du ministre du 14 janvier.

Le jour même, le ministre de l'éducation nationale, la jeunesse et les sports (MENJS) a annoncé un report des épreuves de spécialité du baccalauréat qui sont déplacées de mi-mars au mois de mai. Un report équivalent est prévu pour l'enseignement agricole.

Les organisations syndicales sont partagées sur la date de report puisque les épreuves de spécialité sont plus tardives de 15 jours dans l'enseignement agricole.

Michel Lévêque indique que le calendrier sera fixé par la DGER après une réunion de travail avec les organisations syndicales sur l'organisation des examens.

Laurence Pers-Philippoux détaille l'état d'avancement des mesures prévues dans le courrier du ministre :

- Masques : la commande (une boîte de 50 masques chirurgicaux par agent) a été réalisée auprès de l'UGAP, la plate-forme GEODIS a assuré la livraison des centres logistiques dans la semaine 4. Tous les agents des établissements, y compris les personnels des CFA/CFPPA, vont recevoir des masques.

Les masques FFP2 seront achetés et fournis par les établissements (la DGER abondera le BOP en conséquence) à tous les personnels pour lesquels les missions ou l'état de santé justifient cette attribution.

- Auto-tests : il s'agit d'une mesure spécifique à l'enseignement agricole, liée à ses particularités (60 % d'internes, situation en zone rurale). Pour ces 500 000 auto-tests (3 tests par élève) prévus, les établissements vont en acheter une partie rapidement et se feront rembourser, puis une commande nationale à l'UGAP sera livrée en mars.

Par ailleurs l'enseignement agricole émarge au dispositif du MENJS prévoyant 10 auto-test gratuits par mois pour le personnel. Un message a été envoyé aux DRAAF afin qu'ils en informent les pharmacies.



- Capteurs de CO2 : une enquête a montré que 66 % des établissements étaient équipés par les conseils régionaux. Une dotation du MAA de 2€ par élève est attribuée aux établissements qui en font la demande.

Une notice d'utilisation (emplacement et fonctionnement) a été réalisée par le réseau des ISST (voir le compte rendu du CHSCT ministériel du 26 janvier 2022).

- Heures supplémentaires (30 000 HSE): la répartition a été transmise aux DRAAF. 80 % de la dotation est répartie entre les classes à examen (40%) et en fonction du nombre d'élèves (40%) et 20 % est confié en subsidiarité aux SRFD pour les établissements le nécessitant.
- Renfort en vie scolaire : la dotation d'1/2 ETP par site (237 sites), qui couvrait jusqu'à la fin février, est reconduite jusqu'au mois de juin.
- Ordinateurs : les ordinateurs pour le télétravail ont été livrés en métropole et la programmation pour l'Outre-mer est en cours.

Indiquant qu'il n'est pas encore trop tard pour le faire, l'Alliance du Trèfle rappelle sa demande de prime exceptionnelle pour l'année 2021 pour les services de vie scolaire et pour les infirmières et infirmiers.

Par ailleurs elle s'interroge sur l'organisation des Journées Portes Ouvertes (JPO) et demande que les personnels qui devront assurer des permanences pour les assurer le week-end puissent bénéficier d'une compensation financière.

Les organisations syndicales évoquent également :

- la suite donnée à leur demande d'être invitées aux réunions bilatérales annoncées par le gouvernement avec le MENJS et le ministère de la Santé,
- la tenue des instances de dialogue social difficiles dans certaines régions ou établissements,
- l'alerte sur les services de vie scolaire et les infirmiers, très sollicités, et pour certains à la limite de la rupture,
- l'alerte sur les équipes de direction exposées aux contraintes fortes des examens, des cas positifs parmi le personnel et les apprenants...
- l'absence de doctrine nationale pour passer en mode hybride, pour la fermeture de classe ou la fermeture de l'établissement,
- l'attribution de masques FFP2 à tous les agents qui en font la demande,
- l'absence de livraison des masques chirurgicaux dans certains EPLEFPA,
- la gestion des apprenants cas contacts, souvent en internat,
- la difficulté de cohérence et de progression pédagogique dans des classes où le groupe d'apprenants fluctue en taille et en composition en fonction des résultats des tests Covid,
- la demande d'enseigner en distanciel faite par certains directeurs à des enseignants positifs,
- la concurrence du MENJS pour certains recrutements de remplaçants,
- leur demande de transformer les contrats à temps partiel des ACEN en contrats à temps complet, pour des remplacements provisoires,
- l'absence d'aménagement des programmes et des examens pour les DOM alors qu'en Guyane et en Guadeloupe les cours en présentiel n'ont eu lieu que quelques semaines depuis le début de l'année scolaire.



Michel Lévêque indique que les JPO doivent être organisées selon des conditions sanitaires très strictes. Les organisations syndicales souhaitent que la doctrine soit la même que celle du MENJS ou celle des Maisons Familiales Rurales pour ne pas créer une concurrence déloyale entre établissements. La doctrine doit être précisée rapidement car l'organisation demande du temps.

Il précise qu'il a demandé au Cabinet du MENJS que les organisations syndicales de l'enseignement agricole puissent participer aux réunions MENJS/Santé mais que la réponse a été négative, les organisations syndicales du MAA pouvant y participer via leurs fédérations. Le cabinet du MAA n'y participe pas non plus. Les contacts avec le MENJS se font par téléphone et e-mail.

Marc Rauhoff précise que les points de livraison des masques chirurgicaux en région ont été livrés, mais pas forcément les EPLEFPA. Les masques peuvent donc continuer à arriver en début de semaine suivante et il faut alerter en l'absence de livraison en milieu de semaine 5.

Pour les masques FFP2, le MAA s'est aligné sur les règles du MENJS. Pour les AESH, la FAQ ne spécifie rien, mais il est possible de leur fournir des masques FFP2 sur demande.

Faute de règle interministérielle précise, il est difficile pour le MAA d'édicter des règles nationales pour la fermeture de classe ou d'établissement. En effet, la situation est différente d'un établissement à l'autre : les établissements ferment parce qu'ils n'ont plus d'enseignants, ou plus de cuisinier, ou plus de surveillant la nuit...

Michel Lévêque réaffirme l'absence d'obligation de faire des cours en distanciel ou de télétravail pour les cas positifs.

Michel Lévêque et Nadine Richard-Péjus partagent la demande des organisations syndicales de renforcer le réseau des ISST.

A la fin de la réunion, l'Alliance du Trèfle a renouvelé sa demande de prime exceptionnelle pour les personnels de vie scolaire et les infirmières et infirmiers.

Michel Lévêque a indiqué qu'il s'agissait d'une décision interministérielle, et que pour le moment rien n'était prévu. A la demande des organisations syndicales, il s'est engagé à porter cette demande en interministériel.

Michel Lévêque a conclu la réunion en annonçant une nouvelle réunion d'ici trois semaines et en indiquant que le point statistique global de la semaine montrait un plateau du nombre de cas contacts et de cas confirmés, à relativiser toutefois selon les secteurs.

L'Alliance du Trèfle a tempéré cette conclusion plutôt rassurante en indiquant que, compte tenu du grand nombre de cas positifs, l'Assurance maladie ne contactait plus par téléphone les cas positifs pour identifier les cas contact, et que de ce fait le nombre réel de cas contact pouvait être sous-estimé. La tendance sera donc à confirmer dans les prochaines semaines.